

Juillet 2017

n°237

**Compte-rendu
de la réunion du
4 juillet 2017**

Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Jean-Marc GANDIN (Adjoint)
- Maurice FULCHIRON (Adjoint)
- Bruno GREGOIRE (Adjoint)
- Karen BONNIER
- Solange POULAT
- Séverine VILLEMAGNE
- Olivier BONNEFOY
- Marina VILLARD
- Isabelle PONCET
- Xavier GRANJON
- Emmanuel ROUSSET
- Gérard THIZY
- Danielle POULAT

Absent excusé :

- Didier THELISSON

▪ **Reprise gestion des services périscolaires :**

Monsieur le Maire informe le Conseil, que la veille, s'est déroulée la réunion de présentation aux familles du nouveau fonctionnement des services périscolaires avec une démonstration des nouvelles modalités d'inscription par internet. Il précise que lors de cette réunion, les familles ont été informées que, conformément à la décision du Conseil Municipal, la semaine de 4 jours ½ serait conservée l'année prochaine étant donné le délai relativement court pour tout modifier et aussi par respect pour le travail réalisé en amont par la commission et les salariés. Il rajoute que l'année scolaire serait mise à profit pour réfléchir à la meilleure solution à adopter pour la rentrée 2018.

Ensuite, le Conseil Municipal valide la mise en place du prélèvement automatique, du Titre de Paiement par Internet (TIPI) et du règlement par CESU pour les services périscolaires.

Puis, il délibère pour confirmer que l'accueil périscolaire sera un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) qui pourra donc bénéficier des prestations CAF.

▪ **Intercommunalité :**

La création de la Communauté de Communes de Forez Est a entraîné l'application du régime de la fiscalité Professionnelle Unique pour l'ensemble des 49 communes qui la composent. Or, la Communauté de Communes de Balbigny relevait du régime de la fiscalité additionnelle. Sa fiscalité professionnelle étant désormais perçue, par l'EPCI, des attributions de compensation doivent être versées à ses 13 communes. Le Conseil municipal valide la répartition de ces attributions établie par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Forez Est.

Le Maire informe le Conseil que, lors de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) qui s'est déroulée fin juin en préfecture, il a été confirmé que Grammond ainsi que 6 autres communes de l'ex Communauté de Communes de Forez en Lyonnais pouvaient rejoindre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais à compter du 1^{er} janvier 2018.

▪ **Réfection de la toiture du gymnase :**

Les châssis de désenfumage et d'éclairage sont en place. Les remplacements du bardage métallique et des caniveaux devraient être terminés autour du 20 juillet.

Le Conseil Municipal décide de donner une suite favorable au remplacement des éclairages du gymnase (passage en LED).

▪ **Voirie :**

La commune pourra bénéficier d'une subvention du Conseil départemental et d'une participation de la Communauté de Communes de Forez Est pour la réfection des voies communales et intercommunales en 2017. Aussi, il est prévu des travaux à la Chiratière et au Murigneux et éventuellement le chemin de la Manche (au Villard) qui sera mis en tranche conditionnelle. L'appel d'offre sera lancé courant juillet.

▪ **Réflexion globale sur l'aménagement du village :**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision de Floriane Villard de ne pas poursuivre son projet de multi service dans la maison communale. Cependant, le Conseil Municipal ne souhaite pas laisser tomber totalement ce projet qui lors de la réunion publique mais également lors des réunions du PLU est apparu comme essentiel aux habitants pour redynamiser le village. Le Conseil décide de profiter de ce contexte pour lancer une réflexion plus globale sur l'aménagement du Bourg (commerces, cantine et divers services utiles en milieu rural) en associant également les acteurs déjà en place.

▪ **Adressage :**

Les panneaux des noms de rue ainsi que les numéros sont commandés mais le fournisseur semble rencontrer des difficultés pour assurer ses commandes. Il sera relancé pour que cette mise en place ait lieu au plus vite.



✓ **Recensement militaire :**

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **août et septembre 2001**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans.

✓ **Congés:**

Le secrétariat de mairie sera fermé du **28 juillet au 23 août inclus**.

L'agence postale sera fermée **du 5 au 20 août inclus**.

✓ **Rappel : Concours photo :**

La commission communication organise un concours de photographies gratuit intitulé

« Découvrons Grammond à travers votre regard »

Le thème du concours est la prise de vues du patrimoine naturel du village : la flore, la faune, les paysages, les monuments et les bâtiments communaux. L'idée est que chacun puisse montrer ce qui lui semble représenter le mieux la commune. Tous genres de photos sont les bienvenues (Simple, effets, montages, ...). Etonnez-nous, nous avons hâte de découvrir vos talents !

Condition de participation : Concours gratuit et ouvert à tous. Le participant s'engage à envoyer uniquement des photos dont il est l'auteur et dont il accepte la publication sous licence libre.

Délai : Vous avez jusqu'au 15 septembre pour envoyer vos photos

Modalité d'envoi ou de dépôt : Chaque participant nous fera parvenir ses photos :

- Par internet à l'adresse : mairie-grammond@wanadoo.fr

- En déposant à la mairie les photos sur clé USB

Dans les deux cas, indiquez votre nom, prénom, coordonnées (âge pour les enfants) et éventuellement le titre des photos présentées.

La meilleure photo figurera en première page du prochain bulletin communal et les autres seront présentées sur le site internet et permettront d'illustrer les diverses publications communales.

